



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 125<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

LA HAYE, LE 17 MAI 2024

L'année 2024 marque le 125<sup>ème</sup> anniversaire de la Cour permanente d'arbitrage (CPA), le premier mécanisme global de règlement des différends entre États.

Créée en 1899 par la Convention de La Haye sur le règlement pacifique des différends internationaux, la CPA joue depuis un rôle essentiel dans le cadre de la résolution pacifique des différends internationaux, de la promotion de la coopération entre les États et du maintien de l'État de droit.

Les origines de la CPA remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, époque marquée par des efforts croissants pour résoudre les conflits entre États sans recourir à la guerre. Issue de la première Conférence de paix de La Haye en 1899, la CPA a été créée pour permettre aux États de résoudre volontairement leurs différends par l'arbitrage ou d'autres moyens pacifiques de règlement des litiges.

De ces origines en tant que forum pour le règlement pacifique des différends entre États, la CPA est devenue une institution arbitrale moderne et polyvalente, parfaitement adaptée à l'évolution des besoins de la communauté internationale en matière de règlement des différends.

Aujourd'hui, la CPA constitue un complément essentiel aux tribunaux permanents dans la résolution des litiges interétatiques et un forum réunissant le règlement des différends entre États, l'arbitrage mixte entre États et parties privées, les procédures impliquant des organisations internationales et des formes non contraignantes de règlement des différends, y compris la conciliation, la médiation et les commissions d'enquête. La diversité des affaires sous les auspices de la CPA reflète l'envergure de ses activités dans le domaine du règlement des différends internationaux, allant des différends entre États en matière de conflits territoriaux, de traités et des droits de l'homme, en passant par les litiges commerciaux et d'investissement, y compris les différends découlant de traités d'investissement bilatéraux et multilatéraux.

Le 125<sup>ème</sup> anniversaire de la CPA en 2024 nous donne l'occasion de réfléchir au riche héritage de la Cour et à ses nombreux accomplissements depuis sa création en 1899 :

- ***Des mécanismes de règlement des différends novateurs*** : La CPA a été à l'origine de mécanismes d'arbitrage novateurs, offrant aux parties des moyens flexibles et efficaces de résoudre leurs différends. Parmi les exemples récents, il convient de citer le succès de la procédure de conciliation de la mer du Timor<sup>1</sup> administrée par la CPA, concernant la frontière maritime entre le Timor-Leste et l'Australie, et la mise en place, sous l'égide de la CPA, de mécanismes novateurs d'examen rapide des différends survenant dans le cadre d'un processus décisionnel multilatéral, tels que les Comités d'examen établis aux termes de la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Sud<sup>2</sup>.
- ***Expansion des services de règlement des différends*** : En réponse à une demande croissante, la CPA a élargi ses services d'arbitrage à un large éventail de secteurs, allant des différends

<sup>1</sup> Affaire CPA n° [2016-10](#), Procédure de conciliation entre le gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste et le gouvernement du Commonwealth d'Australie (Timor-Leste et Australie).

<sup>2</sup> Affaires CPA n° [2013-14](#), [2018-13](#) et [2023-33](#), Comités d'examen établis aux termes de la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Sud.

commerciaux et d'investissement à ceux concernant les frontières maritimes, les relations de travail internationales, les télécommunications et des domaines spécifiques tels que les ressources naturelles et l'environnement ou les activités spatiales.

La CPA joue notamment un rôle crucial dans le règlement des différends liés au changement climatique en offrant aux États une plateforme pour résoudre les défis environnementaux par le biais de l'arbitrage et de la conciliation. En outre, son implication dans les procédures relatives aux entreprises et aux droits de l'homme dans le cadre de l'Accord international sur la santé et la sécurité dans l'industrie du textile et de l'habillement<sup>3</sup> souligne l'engagement de la CPA en faveur de la défense des principes fondamentaux des droits de l'homme.

- **Des affaires emblématiques** : Tout au long de son histoire, la CPA a administré de nombreuses affaires phares, créant des précédents juridiques et contribuant au développement du droit international. De l'arbitrage de l'île de Palmas en 1925 (Pays-Bas c. États-Unis)<sup>4</sup>, l'un des précédents les plus influents en matière de litiges territoriaux insulaires, au plus important arbitrage investisseur-État (l'affaire *Yukos*)<sup>5</sup>, la CPA a démontré à de nombreuses reprises sa capacité à traiter des questions juridiques complexes.
- **Promotion de la coopération internationale** : En facilitant le dialogue et la négociation entre les États, la CPA joue un rôle crucial dans le cadre de la promotion de la coopération et de la compréhension mutuelle à l'échelle globale. Son impartialité et sa neutralité lui ont permis de gagner la confiance d'États du monde entier, en faisant un forum privilégié pour le règlement des différends. Le succès des efforts de la CPA à cet égard est attesté par le nombre croissant de ses Parties contractantes au fil des décennies, passant de 26 États fondateurs en 1899 à 122 Parties contractantes en 2024, et par la signature d'accords de coopération et d'accords de siège dans le monde entier.
- **Formation juridique et activités de sensibilisation** : Outre ses services de règlement des différends, la CPA organise et participe à des séminaires, des ateliers et des conférences sur le droit international et le règlement des différends. Par le biais de ses efforts de sensibilisation, la Cour cherche à promouvoir une meilleure compréhension des principes juridiques internationaux et à encourager la coopération entre les États pour relever des défis communs.

Les contributions de la CPA dans le domaine de l'arbitrage vont bien au-delà des affaires individuelles. En tant que pionnière du développement de l'arbitrage international, la CPA a inspiré la création d'institutions et de cadres similaires dans le monde entier. Son héritage continue de façonner la pratique de l'arbitrage, en promouvant la résolution pacifique des litiges et l'État de droit à l'échelle mondiale.

Alors que la Cour permanente d'arbitrage entame son prochain chapitre, la Cour reste déterminée à respecter ses principes fondateurs et à s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté internationale. Face à des défis tels que le changement climatique, la cybersécurité et les technologies émergentes, la CPA se tient prête à aborder ces questions avec diligence, intégrité et un dévouement inébranlable à la résolution pacifique des différends.

---

<sup>3</sup> Affaire CPA n° [2016-36 et 2013-37](#), les arbitrages en vertu du *Bangladesh Accord* (IndustriALL Global Union et UNI Global Union c. Deux marques de mode mondiales); voir également <https://internationalaccord.org/>.

<sup>4</sup> Affaire CPA n° [1925-01](#), Ile de Palmas (ou Miangas) (Pays-Bas / États-Unis d'Amérique).

<sup>5</sup> Affaire CPA n° [2005-03](#) (Hulley Enterprises Limited (Chypre) c. la Fédération de Russie), [2005-04](#) (Yukos Universal Limited (Isle of Man) c. la Fédération de Russie) et [2005-05](#) (Veteran Petroleum Limited (Chypre) c. la Fédération de Russie).

\* \* \*

### **À propos de la Cour permanente d'arbitrage**

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale indépendante créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 122 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 6 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 102 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 97 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 5 autres procédures.

De plus amples informations sur la CPA sont disponibles sur son site Internet à l'adresse suivante : [www.pca-cpa.org](http://www.pca-cpa.org).

Contact : Cour permanente d'arbitrage

Courriel : [bureau@pca-cpa.org](mailto:bureau@pca-cpa.org)  
[communication@pca-cpa.org](mailto:communication@pca-cpa.org) (pour les demandes de renseignements des médias)